



## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
Mission pilotage financier et suivi  
de la performance

### SRIAS Auvergne-Rhône-Alpes

#### COMPTE-RENDU SÉANCE PLÉNIÈRE

vendredi 11 septembre 2020

La séance est ouverte à 9h35

En l'absence de M. Blaise Paillard, président de la SRIAS, retardé, M. Christian Fagault, vice président, ouvre la séance et vérifie le quorum.

Nombre de votants par catégorie :

<u>Représentants de l'Administration</u>	<u>Représentants des Organisations syndicales</u>
Mme Isabelle JANIN	M. Frédéric ARSANE
Mme Angélique MOURIN	M. Hervé BOTTON
Mme Chrisel PEYROT	M. Pascal AVIVAR
M. Pascal LINCK	M. Thierry CHAUDIER
Mme Mélanie LEGRAIS-BOUCHER	M. Gilles LARIVIERE
Mme Marianne TRIPIER-MONDANCIN	M. Thierry FROMENT
	M. Philippe ANDRE
	Mme Corinne BUISSON
	M. Christophe MARINI
6 votants	9 votants

Le quorum est atteint avec 15 votants présents pour 25 membres inscrits.

M. Frédéric Arsane (FO) est désigné secrétaire de séance adjoint

Pas de déclaration liminaire

M. Géraud d'Humières, SGAR adjoint, se félicite du montant du budget SRIAS toujours en hausse contrairement à d'autres programmes et remarque l'augmentation de 10 % du nombre de berceaux.

Il informe l'assemblée que le préfet a signé le courrier de demande de financement, sur le programme 148, pour l'aménagement du RIL (Restaurant Inter-administratif de Lyon) dans le futur centre administratif de l'Etat de Lyon.

Une remarque est formulée concernant le futur RIL, sur quelle phase les travaux seront effectués en 2021 ou 2022.

M. Fagault confirme la décision de l'annulation des séjours linguistiques : elle a été prise le 5 septembre par le prestataire et la SRIAS en respect des directives des ministres de l'Intérieur et du Tourisme. Nous avons décidé immédiatement une solution de repli avec des séjours jeunes en Corse.

Dans le cadre des crédits non utilisé pour l'organisation séjours linguistiques pour cause de crise sanitaire, monsieur d'Humières suggère des les utiliser pour une action civique avec les enfants des agents sde l'Etat.

M. Fagault propose d'organiser des réunions par JITSI pour éviter le présentiel.

Mme Raffin nous informe que, dans l'Ain, la session préparation à la retraite aura bien lieu en visio.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1) Adoption du CR de la plénière du 24 septembre 2019
- 2) Actualités, réalisation du plan d'action 2020
- 3) Adoption du Budget prévisionnel 2021 (actions SRIAS)
- 4) Informations sur le logement, la petite-enfance, la restauration
- 5) Communication, site de la SRIAS
- 6) Questions diverses.

M. d'Humières informe M. Fagault qu'il doit rejoindre une autre réunion, l'ordre du jour est modifié et commencera par les crèches.

**1) Adoption du CR de la plénière du 24 septembre 2019**

Le compte-rendu de la séance plénière du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

M. Paillard nous rejoint à 10h et prend le relai.

**2) Actualités, réalisation du plan d'action 2020**

Deux mesures nationales récentes sont présentées :

- une mesure exceptionnelle d'abondement supplémentaire pour le Chèque-Vacances
- la suppression de l'attestation de garde à titre onéreux pour le CESU

Concernant le plan d'action 2020, une quinzaine d'actions locales ont été annulées, certaines sont reportées sur 2021, nous avons un mauvais signal pour le séjour culturel et linguistique.

Des actions sont en train de se reprogrammer mais avec difficultés (exemple : 5 inscrits pour une session retraite en visio). Les spectacles de Noël devraient se maintenir mais les département passe en rouge progressivement. Les actions SRIAS sont vraiment sur le fil.

M. Paillard remercie tous les acteurs pour leur mobilisation afin de réaliser les actions au bénéfice des agents et de bien utiliser le budget SRIAS.

M. Fagault nous informe que les prestataires des séjours linguistiques suivent les orientations nationales et européennes qui précisent d'éviter les déplacements en Europe non nécessaires. Le CGCV a envoyé à tous les inscrits une nouvelle proposition de colonie en Corse. Le budget SRIAS devrait être dépensé mais à la baisse.

M. Paillard confirme : les séjours été en linéaire se sont bien déroulés, nous sommes en attente d'un bilan sur les subventions-séjours et sur les séjours en centre de vacances. Pour préparer 2021, on peut prévoir d'abonder dès maintenant les subventions aux prestataires vacances pour consommer les crédits 2020.

M. Fagault indique que pour les colonies le nombre de bénéficiaires est stable depuis 3 ans.

M. Paillard précise la possibilité de proposer un ou deux cars supplémentaires pour les sorties. De même, pour l'offre lecture-jeunesse, les grands parents peuvent prendre des abonnements pour leurs petits enfants. Si la crise se prolonge, les agents sont peut-être moins enclins à partir en groupe, il faut réfléchir à des actions hors groupe pour 2021.

Mme Marie-France Taragnat (CFDT) demande s'il est possible de doubler les demandes de « coupon sport » Actobi pour consommer les crédits d'actions annulées.

M. Fagault nous informe de l'annulation du week-end « prix du roman » organisé par CEZAM.

### **3) Adoption du Budget prévisionnel 2021 (actions SRIAS)**

M.Paillard présente le plan d'action 2021.

Il y a une augmentation du budget de 15 % soit 570 649 € plus 114 130 € de crédits exceptionnels, correspondant à 20 % du budget initial. La somme est assez importante, une plénière est prévu en novembre pour finaliser l'adoption du budget.

Les départements de la Haute-Loire et de la Savoie sont en train d'affiner leur programmation.

Le département de la Haute-Savoie n'est pas en capacité de proposer des actions.

Nous sommes dans l'attente des fiches du département de l'Ain.

M. Paillard donne quelques explications sur le tableau prévisionnel qui sera ajusté après reception des fiches actions en cours de rédaction.

Le budget complémentaire prévisionnel permettra de compléter les actions « subventions vacances » et « vacances en CVL ».

M. Philippe André (CGT) demande si, dans le cas ou la participation demandée par agent est au-delà de 60 €, on passe toujours par le calcul en QF (quotient familial) ou si la SRIAS peut augmenter sa participation.

M. Paillard propose de vérifier avec les porteurs de projet l'équilibre des actions, qui conditionne leur bonne réalisation. Un temps d'échange sur les points de repère est nécessaire.

M. André demande à ce que ce débat ai lieu en présentiel de préférence.

M. Paillard espère que la plénière de novembre à Clermont-Ferrand pourra se faire en présentiel.

Sans remarques particulières, le plan d'action 2021 est adopté en l'état moins six absentions (1 FSU, 1 UNSA, 1 CFDT, 2 CGT, 1 CFE-CGC).

### **4) Informations sur le logement, la petite-enfance, la restauration**

#### **• crèches et petite-enfance**

M. Paillard fait un point sur le CESU garde d'enfants :

- presque 5000 dossiers en moins d'une année sur l'autre, au niveau national
- l'impact n'est pas le même suivant les ministères,
- Auvergne-Rhône-Alpes est en troisième position pour le nombre de bénéficiaires.

Les demandes de berceaux supplémentaires seront étudiés en octobre par la DGAFP, pour une mise en place possible dès janvier 2021 :

- 5 pour l'Ain dont 2 à Bourg en Bresse et 3 au Pays de Gex
- 2 en Isère
- 1 dans le Cantal

Les autres départements n'ont pas fait de demande. Avec seulement 8 demandes (au lieu de 35 l'année dernière) notre région ne se positionne pas suffisamment alors que l'offre nationale est importante.

M. Pascal Linck précise que c'est une première remontée pour l'Isère qui pourrait encore évoluer. Il demande si le Nord-Isère pourrait être couplé avec le Rhône, parce que le marché en cours ne couvre pas le Nord-Isère.

Mme Fanny Verkarre (CASEP) doit envoyer un dossier à la DGAFP avant le 15 septembre.

M. d'Humières remercie Fanny Verkarre qui nous quitte ce jour. Un recrutement de CASEP est en cours.

M. d'Humières quitte la séance pour un autre rendez-vous.

M. Fagault s'interroge : il indique que le Puy-de-Dôme demande une dizaine de berceaux, cette demande n'apparaît pas dans les demandes de berceaux supplémentaires.

M. Paillard signale l'évolution des Contrats Enfance-Jeunesse (CEJ) de la CAF en Contrats territoriaux Réservataires Employeurs (CTRE), ce qui devrait permettre un subventionnement plus important des nouveaux berceaux.

M. Fagault s'inquiète de la fragilité du suivi dans certains départements.

Mme Isabelle Janin précise que le rectorat n'a pas accès aux informations sur les crèches lorsque les agents sont affecté dans l'Ain par exemple. Il devrait y avoir une possibilité de réservation sur leur lieu de résidence parce qu'ils ont double peine.

M. Paillard précise qu'il est nécessaire d'avoir un suivi départemental fort, mais aussi en SRIAS. Les demandes inter-départementales doivent être prises en compte.

L'outil informatique n'est pas encore disponible. La DGAFP va mettre en place des formations pour l'utilisation de l'outil, à destination des agents qui suivent l'attribution des berceaux.

Mme Christel Peyrot est disponible pour échanger avec les autres départements et pour aider à mettre en place le suivi des berceaux.

- **restaurants inter-administratifs**

#### Restaurant Inter-administratif de Lyon (RIL)

M. Jaques Banderier, directeur de la DDT du Rhône, présente le projet de nouvelle implantation du RIL dans le futur centre administratif de l'Etat de Lyon (voir le support de présentation). Initialement prévu sur la deuxième phase, il est proposé d'intégrer le RIL à la première phase des travaux (livrés fin 2022). Le projet prend en compte la continuité du fonctionnement du RIL.

Mme Corine Buisson (Solidaires), rappelle l'attachement des agents au RIL, à la qualité des repas, au respect de l'environnement. Elle demande le maintien de la capacité d'accueil, des espaces de production, et le respect de la démarche (producteurs locaux).

M. Banderier confirme l'objectif : même qualité des repas, même nombre de rationnaire mais pas tout à fait la même configuration du RIL.

M. Hervé Botton (FO) demande des précisions sur le positionnement en première phase plutôt qu'en deuxième (aura-t-elle lieu?). Il questionne le nombre de couverts et le temps de repas, craignant une hausse du taux de rotation. Il s'interroge sur l'espace de coworking en partie restauration. Il demande comment et sur quelle base de calcul a été calculé le nouveau taux de rotation qui passe de 1,9 à 2,4.

M. Banderier précise le mode de réalisation des deux phases différentes. La première phase permet de reloger le plus rapidement possible le RIL, ce sera plus pratique pour les agents. Il y aura une deuxième phase, c'est un engagement réciproque entre la Métropole et l'Etat, avec la remise en état du centre commercial et de l'espace public entre les deux bâtiments, portée par la Métropole. Espace de coworking : une grande plage horaire est réservée au restaurant, mais en dehors de ce temps il faudrait pourvoir utiliser l'espace pour « une réunion – café, etc. » L'idée n'est pas de supprimer des horaires mais d'optimiser sur la journée.

M. Arsane demande si des espaces de réunion ne sont pas prévus dans le bâtiment ?

M. Banderier répond que c'est en complément de ces salles, l'utilisation multi-usage des espaces est en réflexion. Le ratio sera le même que sur l'ancienne configuration.

M. Paillard présente le courrier du préfet concernant les travaux. Il propose de décaler l'avis SRIAS si besoin et de prolonger les échanges par une discussion supplémentaire en visio.

M. Pascal Avivar (FO) demande comment vont se faire les repas pendant la phase de travaux.

M. Banderier précise les étapes : en premier, construction du nouveau bâtiment avec le nouveau RIL et ensuite transfert du restaurant.

M. Botton estime ne pas pourvoir valider le projet aujourd'hui. Il pointe la question des surfaces pour le CAE, qui passerait de 20m<sup>2</sup> à 17 ou 18 m<sup>2</sup> par personne sur le nouveau projet.

M. Paillard propose que la SRIAS émette un avis positif en précisant dans son avis les points importants.

M. Avivar complète, il y a des questions, des inquiétudes et des craintes. Aujourd'hui il faut donner un avis sur le projet global, au vu du nombre d'années pour l'exécution et des évolutions électorales locales, FO s'abstient.

M. Paillard précise que la prise en compte du RIL en phase 1 entraîne une demande de financement par le P148.

Vote :

10 abstentions (3 FO, 1 FSU, 2 UNSA, 2 CGT, 1 Solidaire, 1 CFE-CGC)

7 favorables (2 CFDT, 3 administration, 2 présidence)

L'avis de la SRIAS est positif, la rédaction de l'avis prendra en compte les questionnements exprimés.

M. Paillard fait le point sur la subvention de 4 000 € en cours de versement pour la protection des convives. Par ailleurs, chaque RIA va recevoir un défibrillateur, une demande est faite pour mettre à jour les adresses et avoir une personne référente pour les livraisons.

M. Paillard rappelle la tenue du séminaire restauration le 20 novembre à Valence en présentiel.

M. Linck n'a pas de retour sur la distribution de la subvention et précise qu'il lui a été demandé un arrêté.

M. Paillard précise que cet arrêté est à la demande de DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes, nous allons demander un modèle à la DGAFP.

Mme Laurence Orard (Finances 03) indique qu'une demande de financement est en cours au conseil d'administration des RIA de Moulins et Yzeure pour une étude de restructuration.

- **le logement**

M. Paillard renvoie à la présentation de l'année dernière. Il signale des échanges avec des services en Haute-Savoie, qui pointent la difficulté de trouver un logement et le prix des loyers. Les agents ne restent pas sur le département, il y a une grosse rotation tous les ans. Il propose de reprendre contact avec Apart-Hôtel et voir pour une convention avec le préfet au moins pour la Haute-Savoie et le Pays de Gex. En attendant la désignation d'une nouvelle CASEP, il est difficile d'avancer.

Mme Taragnat est en accord avec les tarifs de la Haute-Savoie et constate que dans le Puy-de-Dôme aussi il n'est pas proposé d'appartement dans les bonnes tranches de tarif. Dans le Pays de Gex, les agents sont souvent logés dans les combles des établissements. Un logement d'urgence oui, mais pas de logement pérenne.

M. Paillard rappelle les possibilités budgétaires pour le logement provisoire, tandis qu'il n'y a rien actuellement pour le logement pérenne. Cependant, même avec une participation SRIAS, le logement provisoire peut être cher pour l'agent s'il doit attendre 3 à 6 mois avant de voir sa demande aboutir en

Mme Peyrot indique qu'il ne faut peut-être pas régionaliser le logement et rester plutôt au niveau départemental. Les agents ne sont pas tous sur les mêmes salaires, dans le Rhône ce sont plutôt des agents en début de carrière, et c'est souvent 1, 2 ou 3 ans pour avoir un logement social.

## 5 et 6) Communication, site internet de la SRIAS, Questions diverses.

Il est demandé de fixer le calendrier des réunions suffisamment en amont pour assurer une meilleure participation.

La séance est levée à 13h

Christian FAGAULT  
Vice-président SRIAS



Secrétaire de séance  
Frédéric ARSANE  
Représentant FO



Blaise PAILLARD  
Président SRIAS



Secrétaire adjoint  
Sylvie ARTHAUD  
Correspondante administrative